



Actualités du SEVVF...

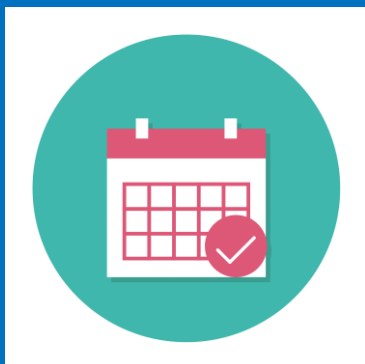


La fin de l'année scolaire 2022-2023 arrive à grands pas... Encore une fois, ce fut une année chargée et marquée par la pénurie. Mais pénurie de personnel?... Peut-être pas. Il faudrait plutôt parler de **pénurie de bonnes conditions de travail** qui fait en sorte que les enseignantes et enseignants (comme les futures enseignantes et futurs enseignants) désertent la profession.

De plus, comme si nous n'avions pas assez de contrecarrer les offres patronales odieuses dans le cadre de l'actuelle négociation nationale, le Ministre de l'Éducation Drainville en rajoute avec son fameux **projet de loi 23 qui attaque directement notre autonomie professionnelle notamment en matière de formation continue**. En plus de se donner un contrôle quasi absolu sur notre système d'éducation, le Ministre souhaite éliminer des organismes indépendants comme le Conseil supérieur de l'éducation pour créer l'Institut national d'excellence en éducation (INEÉ) qui serait dirigé par certains chercheurs « nommés » ou « choisis » pour nous gérer en fonction de certaines données probantes... qui pourraient être inadéquates en fonction de nos compositions de classes. Bref, **il faudra encore se mobiliser et faire preuve d'une grande vigilance car ça sent, encore une fois, la gestion axée sur les résultats et non sur les êtres humains**.

Nous sommes donc à clore une année scolaire particulière... mais nous devons dès maintenant pressentir une année 2023-2024 qui pourrait s'avérer aussi chaude que la saison estivale qui pointe le bout du nez à l'horizon.

Calendrier des Conseils de délégués 2023-2024



Les personnes présentes au **Conseil de délégués (CD)** de juin dernier ont pris connaissance des **dates pour les rencontres de 2023-2024**. Particularité, un CD virtuel a été ajouté au tout début de l'année pour faire en sorte qu'un premier CD en présentiel aura aussi lieu en septembre. **Voici donc les dates à mettre à l'agenda syndical pour l'an prochain** (toutes ces rencontres auront lieu à 16h30) :

- Lundi 28 août (virtuel);
- Mardi 12 septembre;
- Mardi 10 octobre;
- Mardi 14 novembre;
- Mardi 12 décembre;
- Mardi 16 janvier;
- Mardi 13 février;
- Mardi 12 mars;
- Mardi 9 avril;
- Mardi 30 avril (spécial « affectations »);
- Mardi 4 juin.

Colloque « Maîtres de notre profession! »

Les 11 et 12 mai dernier, une délégation du SEVF a assisté au Grand Colloque « Maîtres de notre profession! » de notre Fédération, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). Les résultats des deux grandes consultations menées dans le cadre de ce Colloque ont été présentés aux participantes et participants à cet événement. La FSE-CSQ les partagera pour l'ensemble de nos membres très bientôt.

En attendant, nous vous fournissons le tout nouveau [Guide professionnel et pédagogique](#) (cliquez sur le lien) que notre Fédération a lancé lors de ce Colloque. Il s'agit d'un outil fort pratique pour nous toutes et tous concernant les encadrements sur l'évaluation, l'enseignement, la formation continue, etc. Ce Guide sera également fourni en version papier l'an prochain par le SEVF (pour les personnes déléguées), mais il sera surtout toujours disponible en format numérique (format qui permettra toutes les diverses mises à jour au fil du temps et au fil des changements apportés aux lois, règlements, conventions collectives ou autres encadrements).

Congés sans traitement à temps partiel (Gestion SEVF)

Dans le but d'alléger les manières de faire, le **SEVF a mis en place une nouvelle procédure pour faire une demande de congé sans traitement à temps partiel**. En effet, il suffit simplement d'aller sur le site www.sevf.ca et de cliquer sur « Conditions de travail », « Congés » et se rendre au formulaire pour faire une demande.

Suite à cette démarche, le SEVF vous fera parvenir une lettre de demande de congé à signer. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Nathalie Sirois (nathalies@sevf.ca), enseignante libérée au centre administratif du SEVF qui s'occupe de ces congés.

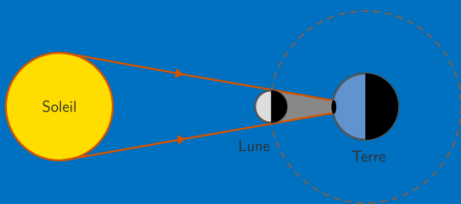
Don de solidarité du SEVF



Inondations, incendies de forêt... Le Québec, comme le reste du monde, vit à l'ère des changements climatiques. Lors du dernier Conseil de déléguéEs, le **SEVF s'est engagé à remettre un don de solidarité à la Croix-Rouge Québec** pour aider tous les sinistrés touchés par les dernières catastrophes naturelles. D'ailleurs, ce don a été effectué suite à un message lancé par notre Centrale, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui doublera tous les montants ainsi offerts (jusqu'à concurrence de 10 000\$).

Nous continuons à vous inciter à mieux vous informer pour faire tous les meilleurs gestes concrets possibles dans le but d'améliorer cette situation, notamment en adhérant au **Mouvement ACTES (CSQ)**. Il s'avère primordial de passer de la parole aux ACTES (actions collectives en transition environnementale et sociale) pour contribuer à la construction d'un monde écologique, pacifique, démocratique et solidaire. Soyons des acteurs et actrices pour renverser la tendance actuelle!

Éclipse solaire totale (2024)



Vous n'avez pas la berlue! Nous parlons bien d'éclipse solaire totale dans *L'abCD*... Autant les Services éducatifs que les Ressources humaines de notre centre de services scolaire (CSS) ont abordé ce sujet avec le SEVF. Pourquoi? Parce qu'il s'agit d'un **événement qui se produira le 8 avril 2024 (journée de classe à l'actuel calendrier scolaire) de 14h15 à 16h15 environ, donc en fin de journée ou pendant le retour des élèves à la maison**. Et à noter qu'il s'agit d'un genre d'éclipse qui est survenu la dernière fois vers 1963... puisqu'il s'agit vraiment d'une éclipse presque « parfaitement totale » (au-delà du 99%).

Notre CSS souhaite donc que nous nous mettions **en mode réflexion dès maintenant** (et ce, jusqu'en novembre) **pour voir de quelle manière nous pourrions gérer cette situation**.

Présentement, tout est sur la table : de l'annulation de cette journée de classe (pour une journée transformable en pédagogique, par exemple) au fait de pouvoir décaler la journée des élèves dans les établissements, question de ne pas nuire à leur propre sécurité et santé. D'ailleurs, certaines directions ont déjà commencé à en parler à leur personnel. **Mais le SEVF tiendra une consultation à l'automne auprès de ses membres pour avoir leur point de vue.**

Élèves excédentaires



Au dernier Conseil de déléguéEs du mois de juin 2023, quelques explications ont été données en lien avec les élèves excédentaires. Qu'il s'agisse de dépassements « simples » ou d'élèves intégrés ou de classes de cheminement particulier, **le SEVF est en train de mettre à jour le document qu'il fournit à ses membres à chaque fin d'année.** Ce document sera disponible bientôt.

À noter qu'il y a une grande nouveauté cette année **pour le primaire : les dépassements d'élèves seront déjà calculés par GPI** (comme c'était déjà fait pour le secondaire). Il faudra donc que les enseignantes et les enseignants de ces deux secteurs se mettent en mode « vérification » pour voir si les calculs de GPI sont adéquats. Suite à cette vérification, si vous pensez déceler une ou plusieurs erreurs, vous pourrez contacter le SEVF pour contre-vérifier le tout.

Formation continue

Document 2223-CD-036

Il était temps! Le Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones (CPNCF) et notre Fédération, la FSE-CSQ, en sont venus à une [entente de recommandations](#) (cliquez sur le lien) concernant la formation continue (et les 30 heures obligatoires à faire entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2023). Cette entente fait suite à plusieurs interventions de notre Fédération pour savoir enfin à quoi nous en tenir avec certains éléments qui n'étaient pas prévus dans la Loi sur l'instruction publique.

Plusieurs précisions sont apportées grâce à cette entente : des situations particulières de **dispense partielle ou totale de l'obligation de formation continue** et quelques **cas de figure en cas d'absence du personnel enseignant**. Aussi, les personnes déléguées ont reçu un document mis à jour d'une présentation faite lors du CD de mai 2021. Cette mise à jour parle aussi de **reddition de compte** et de **l'incidence du non-respect de l'obligation de faire ses 30 heures de formation continue.**

Journées pédagogiques dont nous déterminons le contenu

Malgré des consultations menées par le SEVF, notre centre de services scolaire n'a pas retenu, pour diverses raisons dont l'élaboration du projet éducatif dans les établissements, les dates que nous souhaitions pour les journées pédagogiques dont nous déterminons le contenu. En effet, **le CSS a décidé que ces deux dates seraient le 8 janvier et le 19 avril 2024.**

En vertu de la clause 8-1.10 de l'entente nationale, 10% des journées pédagogiques sont identifiées par le CSS dans le cadre de l'établissement du calendrier scolaire. Malgré la décision de notre CSS, **le SEVF tente toujours de faire déplacer la journée du 8 janvier qui a été retenue pour la remplacer par celle du 16 février.**

Mobilisation



(Dessin réalisé par un élève de la classe de madame Josée)

Comme vous l'avez sûrement remarqué dans le groupe Facebook fermé *Le SEVF en action* le 18 mai dernier, **la partie syndicale a fait la demande de médiation pour l'actuelle négociation.** Cette demande se veut surtout stratégique concernant la médiation étant donné certains délais à respecter pour **pouvoir adopter des mandats de grève.** À ce niveau, le SEVF convoquera une assemblée générale l'automne prochain (soit le 3 ou le 4 octobre).

Dernièrement, le 23 mai pour être plus précis, le SEVF faisait une **action de visibilité au centre de services scolaire pour refléter les compositions des classes au primaire et au secondaire** (voir à ce sujet les publications dans *Le SEVF en action*). Il s'avère important de tenir ce genre d'action pour mettre au courant la population et le gouvernement à ce sujet puisque le SEVF a su, récemment, que des directions d'établissements pouvaient s'organiser pour « camoufler » certains élèves lors de visites de députés caquistes dans les écoles. D'ailleurs, une visite de la présidente du Conseil du Trésor, Sonia Lebel, a été annulée parce qu'une personne de sa « garde rapprochée » a su que le personnel enseignant était pour porter le t-shirt « On est là! » lors de sa visite!

Nous en profitons pour vous rappeler que, **dès que vous savez que vous aurez de la visite importante comme des députés caquistes dans votre établissement, avisez le SEVF le plus rapidement possible.**

Samedi, le 10 juin dernier, plus de **5000 enseignantes et enseignants se sont mobilisés à Québec devant l'Assemblée nationale.** Un grand rassemblement festif qui fut apprécié de toutes et de tous! (Il suffit, là aussi, d'aller visionner les nombreuses publications, vidéos et photos, dans *Le SEVF en action.*)

D'ailleurs, au niveau de la mobilisation en **Front commun**, il faut tout de suite inscrire à votre agenda la date du **samedi 23 septembre** puisqu'il est prévu, à cette date, un **Grand Rassemblement « monstre » à Montréal**. Assurément, notre régime de retraite RREGOP et notre salaire seront au cœur de nos revendications pour cette mobilisation gigantesque!

Négociation nationale 2023



Au niveau de la **négociation intersectorielle** (salaire, retraite, droits parentaux, etc.), peu d'avancées ont été effectuées lors du mois de mai. Côté salarial, les discussions ont surtout porté sur les salaires d'entrée et l'augmentation salariale différenciée (visant à avantager les salaires à la base). **Les principales attaques patronales se situent, pour le moment, au niveau de notre régime de retraite, le RREGOP**. D'entrée de jeu, l'offre de détention du gouvernement souhaitant que les personnes pouvant partir à la retraite sans réduction avant 57 ans ne puissent plus le faire est toujours sur la table. Pour la partie syndicale une telle offre demeure inacceptable. De plus, toujours au niveau du RREGOP, **la partie patronale souhaite toujours « coordonner » le RREGOP avec la bonification au Régime des rentes du Québec mais d'une manière excessivement désavantageuse!** Pour plus d'informations, il suffit de cliquer sur le lien suivant de [l'Info-Négo](#) que le Front commun a publié dernièrement.

En ce qui concerne le personnel enseignant seulement, soit la **négociation sectorielle**, 5 rencontres ont été tenues à la table nationale entre le 9 mai et le 5 juin. Les parties patronale et syndicale se sont entendues pour séparer la négociation en divers blocs de discussions. Et, parmi les récentes discussions, il a été question de **coupures de traitement** (les parties ne se sont pas entendues pour créer un comité « technique » sur ce sujet), de composition de classe, de médiation et du calendrier estival.

Au niveau de la **composition de la classe**, les **solutions patronales sont tout simplement aberrantes** : la formation du personnel enseignant, la concertation (ou collaboration) et la transmission d'informations (dossier d'élèves). Ce qui a fait dire à la partie syndicale qu'il s'agit de solutions « cosmétiques » qui ne faisaient qu'alourdir la tâche des enseignantes et des enseignants.

Pour ce qui est de la **médiation**, la partie syndicale n'en a fait la demande que pour la stratégie de mobilisation (voir ci-dessus la case parlant de mobilisation). Mais la partie patronale souhaiterait déjà la mettre en place alors que les pourparlers ne font à peine que commencer... ce que la partie syndicale juge vraiment trop prématuré!

Enfin, au niveau du **calendrier estival**, les parties se sont entendues pour intensifier la négociation au mois d'août avec deux jours de rencontres par semaine... mais la partie patronale ne souhaite pas négocier en septembre spécifiant qu'elle veut voir auparavant le résultat de l'intensification du mois d'août.

P rime 12 000\$ pour le personnel enseignant pouvant prendre sa retraite (RREGOP) sans réduction



Au cours des dernières semaines, **la présidente du Conseil du Trésor, Sonia Lebel**, faisait une **sortie médiatique** pour annoncer une **prime de 12 000\$ pour le personnel enseignant qui déciderait de rester au travail à temps plein, et ce, malgré le fait qu'il puisse partir à la retraite sans pénalité**. Cette annonce unilatérale, sans consultation auprès des organisations syndicales, en a surpris plus d'un.

Pour plus de détails à ce sujet, le SEVF a fait parvenir un **courriel** à tous ses membres âgés de 50 ans et plus **le 15 juin dernier** (vérifiez votre boîte de courriels indésirables).

Il est à noter que cette prime est un **montant forfaitaire imposable** qui ne viendra pas bonifier le traitement moyen des 5 meilleures années pour le calcul de la rente de retraite RREGOP. De plus, les personnes faisant partie du programme de mise à la retraite de façon progressive qui sont intéressées par cette prime devront faire les démarches auprès de Retraite Québec pour annuler leur retraite progressive... ce qui pourrait faire en sorte qu'elles pourraient ne plus être « protégées » advenant une détérioration future de nos conditions de retraite dans le cadre de l'actuelle négociation nationale (nous demeurons dans un cas très « hypothétique » ici).

Bref, **pour plus de détails au sujet de cette dernière mesure gouvernementale**, il faut se référer au dernier courriel envoyé par le SEVF qui inclut le [texte de cette mesure spéciale](#) (cliquez sur le lien). Et si vous êtes grandement intéressé-e par cette nouvelle mesure et que vous avez certains questionnements malgré les informations fournies dans le courriel, n'hésitez pas à communiquer avec Stéphan Béland au SEVF (stephanb@sevf.ca).

T âches

Le SEVF a dû intervenir auprès du CSS puisque certaines **écoles secondaires** distribuait un nouvel **horaire de travail au personnel enseignant en raison des examens de fin d'année scolaire**. Il a été important de rappeler à l'employeur que la nouvelle tâche 2022-2023 demeure applicable même pendant la période des examens de fin d'année.

Tout comme le fait que les enseignantes et enseignant bénéficiant d'une réduction de tâche doivent voir le pourcentage de réduction de tâche être respecté et appliqué pendant cette période d'examens.

Concernant la nouvelle tâche conventionnée, il faut également se rappeler de **l'importante consultation qui doit se tenir actuellement dans tous les établissements**. En effet, la clause 8-1.10 de l'entente nationale dit que, dans le cadre de la répartition annuelle des fonctions et responsabilités entre les enseignantes et enseignants, la direction consulte le conseil d'école (ou de centre) sur les différentes activités professionnelles autres que les cours et leçon (ou activités de formation et d'éveil pour le préscolaire). **Il s'avère primordial de bien définir le temps consacré à tous les éléments de notre tâche**. Cette fin d'année est idéale pour bien regarder ce que nous avons effectué en 2022-2023 – et le temps que nous avons pris pour l'effectuer – pour faire appliquer une meilleure reconnaissance dans notre tâche en 2023-2024. Il s'agit là d'une action essentielle pour se respecter et se faire respecter!

Vacances estivales



Nous vous parlions, dans les Actualités du SEVF au tout début de *L'abCD*, que nous pressentions une année scolaire 2023-2024 « chaude » au niveau de batailles à mener pour nos conditions de travail ou pour notre autonomie professionnelle. Mais il sera bientôt temps de DÉCROCHER de tout ça... **Les vacances estivales sont à notre porte et l'équipe du SEVF vous en souhaite d'excellentes!** Faites le plein d'énergie, reposez-vous bien et profitez de bons moments avec toutes les personnes chères qui vous entourent... **Il faut se rappeler combien il est important de prendre soin de nous, d'abord et avant tout, avant de pouvoir prendre soin des autres!** Bon décrochage estival 2023!

1, 2, 3... GO !

20 juin 2023	Assemblée du personnel enseignant à statut précaire (Île St-Quentin)
27 juin 2023	Séance d'intérêt pour les postes de spécialistes et du personnel enseignant au secondaire
28 août 2023	Conseil de déléguéEs spécial du début de l'année scolaire 2023-2024 (virtuel)
14, 15, 16 août 2023	Séance d'affectations pour le secteur des jeunes <i>Nouvelle adresse : 41 rue Bellerive, Trois-Rivières (secteur Cap-de-la-Madeleine)</i>
16 août 2023	Séance d'affectations pour l'Éducation des adultes
17 août 2023	« Foire de l'emploi » de notre CSS au Complexe Laviolette (pour offrir les contrats non octroyés lors des affectations)
12 septembre 2023	Conseil de déléguéEs
23 septembre 2023	Grand Rassemblement « monstre » en Front commun à Montréal

Tous les mardis : port du t-shirt ET tous les jeudis : port du bandana... Solidarité!

